

Adhésion à l'Association ECOPARC (Neuchâtel - CH)

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : L'Association ECOPARC est une association consacrée à la mise en pratique du développement durable dans l'environnement construit et la gestion d'entreprise. L'association en tant que pôle de référence permet une mise en réseau des compétences existantes tout en leur apportant un appui continu en termes d'informations et d'échanges d'expériences.

ECOPARC travaille selon trois axes : information et sensibilisation, formation et recherche, et démonstration et production.

L'association offre ainsi autant un lieu de rencontres et de synergies que la possibilité d'un accompagnement et de conseils pour différents projets et mandats.

Pour ECOPARC, un premier exemple de cette démarche est le quartier pilote du Crêt-Tacconnet à Neuchâtel où se situe son siège, véritable laboratoire in situ de la durabilité.

Adhérer à l'association, pour quoi faire ?

L'adhésion de la Ville de Besançon s'inscrit comme :

- un soutien aux actions de qualité organisées par l'association (comme par exemple le FORUM 2007)
- la possibilité de profiter d'un réseau transfrontalier et de conseils de spécialistes du développement durable et de l'éco gestion.
- le développement d'échanges autour de questions techniques liées à l'aménagement et à l'environnement,
- l'approfondissement du jumelage «technique» entre les villes.

Adhérer à l'association, dans quel cadre ?

La ville peut soit opter pour une adhésion en tant que membre collectif «soutien» ou en tant que membre collectif «actif». Cette dernière dénomination ne demande pas plus d'engagement que le montant de l'adhésion, mais permet de disposer d'un temps de conseil et de travail plus important dans le cadre de recherches ou de mises en réseau sur des thèmes précis. C'est donc ce type d'adhésion qui est proposé au Conseil Municipal.

Il en coûtera **la somme annuelle de 1 000 FS € ou 600 €** pour devenir membre collectif «actif» (1 EUR = 1,6137 CHF) (le statut de membre collectif «soutien» aurait coûté la somme de 300 FS ou 186 €).

Cette adhésion permettra de profiter d'un soutien technique sur tout sujet de fond à explorer et lié au développement durable.

Ainsi peut-on envisager d'ores et déjà que soient intéressés les services en charge de l'urbanisme (expériences et comparaison de principes d'aménagement et de construction durables...), du développement local (expériences et échanges autour de gestion de pépinières artisanales durables...), de l'agenda 21 (eco-gestions comparées de collectivités...), de la maîtrise de l'énergie...

Pour l'année en cours, le financement sera assuré par la Direction Urbanisme au moyen d'un virement de 600 € depuis la ligne 011.824.6042.3605.30100 sur la ligne budgétaire 011.020.6281.20000 de la Direction Coordination Administrative.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider l'adhésion de la Ville de Besançon à l'Association ECOPARC en qualité de membre collectif actif

- autoriser M. le Maire à signer les documents formalisant cette adhésion.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2007.